

**SYNDICAT MIXTE DU SAGE
AUZANCE ET VERTONNE ET COURS D'EAU COTIERS**

Siège Social : Communauté de Communes du Pays des Achards
CS 90116
85150 La Chapelle-Achard

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 19 MARS 2013

Date de la convocation : le 1^{er} mars 2013

Ordre du jour :

- Approbation du compte administratif 2012
- Vote du compte de gestion 2012
- Affectation des résultats 2012
- Vote du budget primitif 2013
- Indemnité du trésorier
- Demande de subvention par l'association AVIGEN
- Point sur les actions et projets :
 - Compétence Cours d'eau
 - Elaboration du SAGE
 - Démarche « Phyto et collectivités »

Pour les délégués absents, le dossier de séance est joint à ce compte-rendu. Il comprend :

- les documents budgétaires :
 - le compte de gestion 2012,
 - le compte administratif 2012,
 - le budget primitif 2013,
 - les participations financières des collectivités membres,
 - un détail du plan de financement des études portées ;
- la proposition du calendrier des actions de communication en lien avec la démarche « Phyto et collectivités »
- la lettre d'information sur la stratégie collective

Liste des présences

Collectivités	Délégués Titulaires	Présence
Communauté de Communes Auzance Vertonne	Alain TAUPIN	Excusé
	Bernard CODET	Absent
	Noël VERDON	Excusé
Communauté de Communes des Olonnes	Jean-Michel BELLE	Présent
	Isabelle DOAT	Présente
	Marie-Thérèse POUPARD	Absente
Communauté de Communes des Achards	Joseph MERCERON	Présent
	Martial CAILLAUD	Présent
	Gilles LUCAS	Excusé
Communauté de Communes Pays Moutierrois	Benoît ENFRIN	Absent
	Jacqueline FERRE	Présente
	Michel DAUPHIN	Excusé
Communauté de Communes Pays Yonnais	André BULTEAU	Suppléant présent
	Jean LARDIERE	Absent
	André GUIGNE	Absent
Communauté de Communes du pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Lionel CHAILLOT	Absent
	Jean MICHON	Présent
	Jean HEITZMAN	Présent
AVRILLE	Francis SUAUD	Présent
Le BERNARD	Jean-Claude BULOT	Présent
JARD SUR MER	Jean-Claude MARQUET	Présent
LONGEVILLE SUR MER	David JARRY	Absent
POIROUX	Edouard de La BASSETIERE	Présent
SAINT VINCENT SUR JARD	Henri DITTA	Suppléant présent
SAINT HILAIRE LA FORET	Christian BATY	Présent
TALMONT SAINT HILAIRE	Pierre BERTHOME	Présent
GROSBREUIL	Laurent TERRIEN	Présent

Etaient également présents :

- Olivier COQUIO, animateur du Syndicat Mixte ;
- Elodie JOBARD, chargée de mission.

- 1. Approbation du compte administratif 2012**
- 2. Vote du compte de gestion 2012**
- 3. Affectation des résultats 2012**

Mr MERCERON présente le compte de gestion 2012, le compte administratif 2012 et l'affectation des résultats 2012 au budget 2013.

Compte de gestion 2012

Il est identique au compte administratif.

Compte administratif 2012

Il s'établit comme suit :

- Fonctionnement : Recettes : 124 428,21 €
Dépenses : 90 978,50 €
Excédent de fonctionnement constaté fin 2012 : 33 449,71 €
- Investissement : Recettes : 84 509,25 €
Dépenses : 151 665,80 €
Déficit d'investissement constaté fin 2012 : -67 156,55 €

Le comité, à l'unanimité des membres présents :

Approuve et vote le compte de gestion 2012.

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- au compte 1068 (recettes d'investissement) : 33 449,71 € pour couvrir les restes à réaliser 2012 ;
- au compte 001 (recettes d'investissement) : 9849,78 €, correspondant au report de l'excédent de 2011 pour 77 006.33 € + le déficit de 2012 pour 67 156.55 €.

Mr BERTHOME, 1^{er} Vice-président, présente le compte administratif 2012.

Le comité, à l'unanimité des membres présents :

Approuve et vote le compte administratif 2012.

4. Vote du budget primitif 2013

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire, le Président propose :

- de prévoir une enveloppe budgétaire supplémentaire de 15 000 € dans l'éventualité d'un recrutement d'un technicien CTMA dès le 2^{ème} semestre 2013 ;
- de basculer la prestation de l'étude d'écriture du SAGE (Rédaction et accompagnement juridique) dans la section de fonctionnement.

Le budget primitif 2013 s'établit comme suit :

- Fonctionnement : 214 690,00 €
- Investissement : 68 000,00 €

Participation des collectivités

La somme des participations des collectivités s'élèvent à **55 000 €** pour l'année 2013, même montant que 2012.

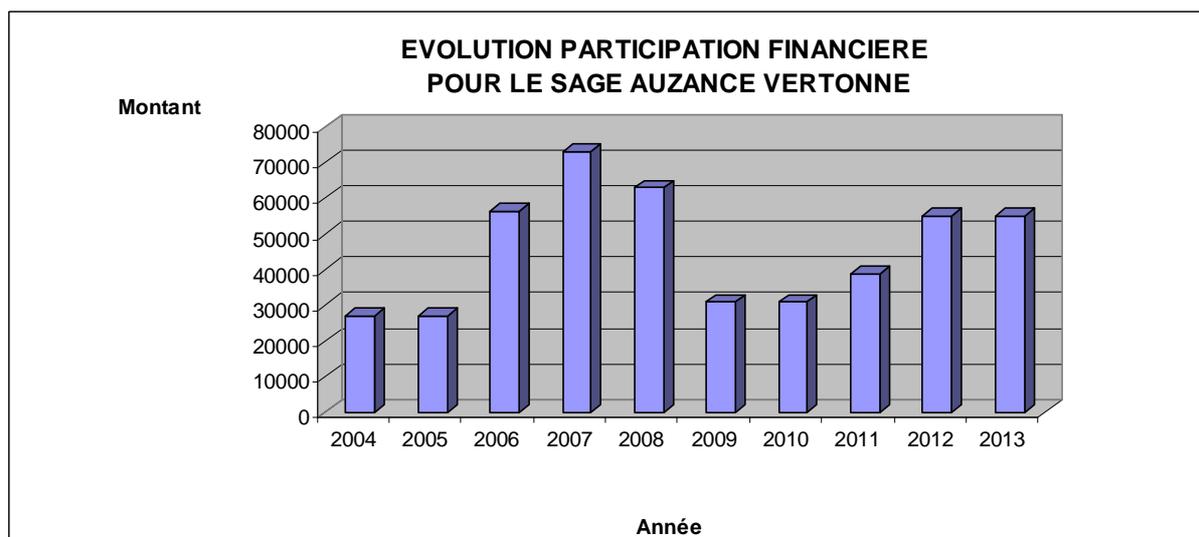
Rappel des statuts :

Article 10 : Les contributions aux dépenses du syndicat sont déterminées de la façon suivante :

- *Pour les communes dont le territoire est concerné en totalité*
 - 1/3 des dépenses est répartie en fonction de la superficie de la commune*
 - 1/3 des dépenses est répartie en fonction de la population DGF*
 - 1/3 des dépenses est répartie en fonction du potentiel fiscal*

- *Pour les communes dont le territoire est inclu partiellement dans le périmètre du SAGE*
 - 1/3 des dépenses est réparti en fonction de la superficie incluse dans le périmètre du SAGE*
 - 1/3 des dépenses est réparti en fonction de 50 % de la population DGF*
 - 1/3 des dépenses est réparti en fonction de 50 % du potentiel fiscal*

Voici pour information l'évolution des participations des collectivités depuis la création du syndicat mixte :



Le comité, à l'unanimité des membres présents :

Approuve et vote le budget primitif 2013.

Vote les participations des collectivités pour 2013.

5. Indemnité du trésorier

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Sage Auzance-Vertonne peut accorder au Comptable du Trésor une indemnité de conseil pour un taux maximum de 100% sur l'année 2011 et une indemnité de confection des documents budgétaires.

Le comité, à l'unanimité des membres présents :

Accorde à Mme Sandrine PERRIER, Receveur de la Trésorerie de la Mothe Achard l'indemnité de conseil au taux de 100 %, au titre de l'année 2012 selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité, pour un montant de 87,46 €, et l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 euros.

Accorde à Jean-Marc MORET, Receveur de la Trésorerie de la Mothe Achard l'indemnité de conseil au taux de 100 % au titre de l'année 2012, selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité, pour un montant de 43,73 €, et l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 euros.

6. Demande de subvention par l'association AVIGEN

Mr MERCERON explique au comité qu'une demande est parvenue au syndicat mixte de la part de l'association AVIGEN pour obtenir une subvention dans le cadre d'une publication d'un guide de sensibilisation aux zones humides.

Après discussion et même si un grand intérêt est porté à cette action locale, le comité syndical :

Décide de ne pas attribuer d'aide financière à AVIGEN
et **acte** une position de principe de non-attribution de subvention, quelque soit la demande.

7. Point sur les actions et projets

❖ Compétence Cours d'eau : Prospective financière 2013-2016

Dans le cadre de l'organisation de la compétence « Entretien et restauration des cours d'eau » pour le futur CTMA (Contrat Territorial Milieux Aquatiques), une prospective financière a été réalisée. L'objectif est d'avoir un **ordre de grandeur** sur les évolutions budgétaires du syndicat et les participations des collectivités membres.

Méthode

Cette prospective est réalisée avec comme perspective :

- le CTMA en prenant comme hypothèse que le syndicat porte les actions sur les cours d'eau (hors marais) et le recrutement d'un technicien ;
- la mise en œuvre du SAGE, amenant des études complémentaires susceptibles d'être portées par le syndicat mixte du SAGE.

Les chiffres pris en considération pour cet exercice sont le résultat d'une **estimation** d'un montant minimum et maximum, calculés à partir d'enveloppes globales sur 5 ans et ramenés à l'échelle annuelle :

HYPOTHESES

Travaux CTMA sur les cours d'eau (hors marais)	Budget annuel (moyenne)	
	mini	maxi
Travaux d'entretien (encombres, végétation, suivis...)	40 000 €	50 000 €
Travaux de restauration (continuité écologique, aménagements abreuvoirs,...)	80 000 €	150 000 €
TOTAL	120 000 €	200 000 €

Etudes SAGE	Budget annuel (moyenne)	
	mini	maxi
Etudes en 'Fonctionnement'	54 000 €	90 000 €
+ une étude en 'Investissement' (montant unique de 37500 €)		

Les travaux et études sont subventionnés en moyenne à **hauteur de 70%** (actuellement).

Résultats

Cf. graphe page suivante

La prospective laisse présager une **augmentation des participations des collectivités** en fonction des travaux et études programmées chaque année (au moins 30% des études et travaux supplémentaires).

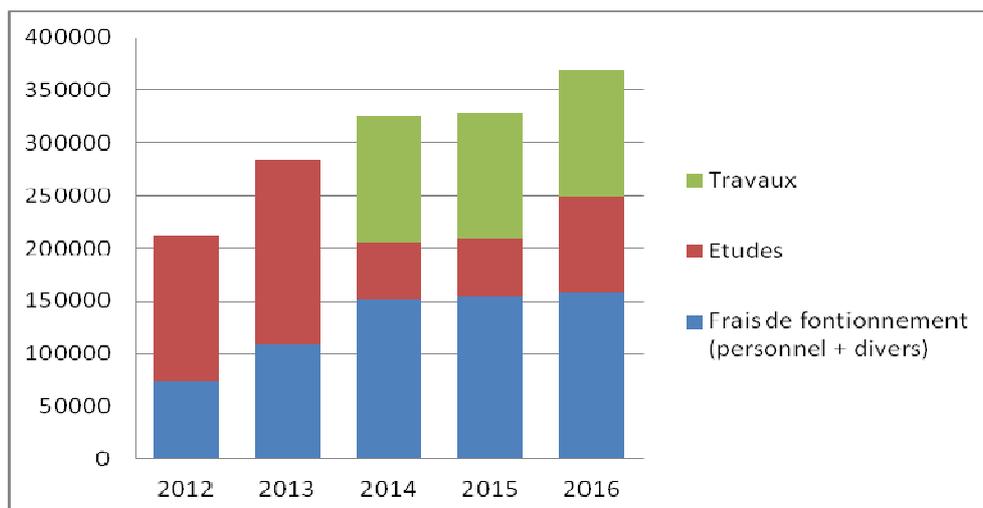
Actuellement, les communautés de communes sont consultées afin de délibérer sur un transfert de compétences des communes aux communautés membres du syndicat pour l'entretien et la restauration des cours d'eau dans le cadre du CTMA en cours d'élaboration.

Objectif

Etape 1 : modification des statuts des collectivités membres **jusqu'en juin**

Etape 2 : modification des statuts du syndicat mixte afin de changer les compétences statutaires

MINIMA



Evolution prévisionnelle du budget global du syndicat mixte

Les chiffres indiqués ici représentent le budget global (fonctionnement et investissement) et **avant subventions**

❖ Elaboration du SAGE Auzance Vertonne :

Mr COQUIO informe le comité du calendrier en matière d'élaboration du SAGE. Suite à la validation de la stratégie collective validée par la CLE le 16 novembre 2012, la phase de « *Rédaction et accompagnement juridique à la rédaction du SAGE* » va être lancée en CLE le 2 avril 2013. Le calendrier prévoit 10 mois d'écriture pour une validation d'un projet de SAGE en janvier 2014.

❖ Démarche « Phyto et collectivités » :

Mlle JOBARD fait un retour sur les actions opérées en 2012 et début 2013 :

- diagnostic et rapport aux communes des niveaux d'objectifs atteints dans la charte en début de démarche
- accompagnement en fonction des sollicitations
 - aide au plan de désherbage ou plan de gestion de l'herbe pour Brem-sur-mer, Sainte-Foy et L'île d'Olonne
 - cartographies pour La Chapelle-Achard, Olonne-sur-mer et Vairé
- mise en place de 3 formations « *Plan de désherbage* » ou « *Zéro-phyto* » à Sainte-Flaive-des-Loups, Brétignolles-sur-mer et Jard-sur-mer.

Mlle JOBARD propose les perspectives de l'année pour l'animation de la charte « Phyto et collectivités » ainsi que pour l'accompagnement des collectivités dans cette démarche :

- **Outils de communication (propositions 2013)**

Exemples d'actions proposées

- ❖ **Diffusion de livrets CREPEPP**

« *Jardiner en protégeant
sa santé, l'eau
et l'environnement* »

- ◇ **Objectif** : sensibilisation à la pollution actuelle et aux bonnes pratiques de jardinage
- ◇ **Public** : habitants + jardiniers amateurs
- ◇ **Coûts** : 20€ (expédition de 500 exemplaires par la CREPEPP)

- ❖ **Panneaux in-situ**

- **Objectif** : information sur les pratiques communales et sensibilisation des particuliers
- ◇ **Public** : promeneurs + jardiniers amateurs
- ◇ **Coûts** : 250€



exemple

- ❖ **Panneaux d'entrée de ville et affiches**

- **Objectif** : information sur l'implication de la commune dans la démarche « Phytosanitaires et collectivités »
- ◇ **Public** : habitants + touristes
- ◇ **Coûts** : 200€ / panneau

Mme DOAT trouve le principe de propositions en « boîte à outils » intéressant pour que les communes piochent et sollicitent le syndicat en fonction des opérations qu'elles voudraient mettre en place.

Mr BERTHOME fait remarquer que des actions similaires sont déjà menées dans le cadre du programme Leader porté par le SYMPTAMM.

Mr MERCERON précise qu'il s'agit de propositions d'accompagnement n'engageant que très peu de frais et qu'il est nécessaire d'avoir une homogénéité sur toutes les actions menées dans le cadre de cette démarche du SAGE.

- **Bilan des pratiques 2012 des collectivités signataires de la charte**

- **Journée d'échanges et d'information**

=> Deux journées seront programmées. Les élus et les agents auront le choix entre le 22 et le 29 mai 2013

Programme prévisionnel

Matinée en salle : pour élus ET agents

- présentation démarche "*Phytoprotecteurs et collectivités*"
- les constats locaux/régionaux/nationaux en termes de pesticides
- rappel de la réglementation
- rappel des engagements « charte » + présentation des niveaux de chaque commune
- présentation plan de communication prévu + accompagnement proposé par SAGE
- débats/échanges
- présentation du *Certiphyto* et échanges sur les volontés des communes

Après midi : pour agents (et élus qui le souhaitent et le peuvent)

- En salle : avant-terrain : présentation de la commune accueillante, démarche globale sur la gestion différenciée
- Terrain :
 - visites *in situ* d'espaces gérés alternativement (paillage, désherbage alternatif, vivaces,...)
 - témoignage sur difficultés éventuelles rencontrées + solutions trouvées
 - démonstration matériels alternatifs éventuels

Mr RAVELEAU fait remarquer que le SAGE Vie et Jaunay a déjà organisé ce type de journée et que c'est un très bon outil d'animation pour échanger entre collectivités et entre élus et techniciens.

Mr MERCERON clôt la réunion en remerciant les délégués présents.
